

Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 2 mai 2005, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Gaston Bernier, Joël Bernier, Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

05-05-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption du procès-verbal

05-05-02 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 avril 2005, soit accepté tel que présenté.

Adopté.

a) Suivi au procès-verbal

Monsieur le maire demande à monsieur Christian Vinet si des rencontres de travail ont eu lieu pour la mise à jour du *Plan de mesures d'urgence municipales*. Monsieur Vinet mentionne qu'il a pris connaissance du document existant et qu'une rencontre est prévue le 3 mai prochain.

04. Correspondance

Madame Lisette V. Painchaud, présidente du Comité du 175^{ième} Isle-aux-Grues, dresse quelques lignes directrices pour l'élaboration et le financement d'une fin de semaine de festivités soulignant le 175^e anniversaire de la paroisse. Suite à une discussion, les membres du Conseil demandent au Comité de préparer un budget afin de définir les besoins. Suite à la réception de ce dernier, le Conseil décidera des sommes qui seront accordées pour la tenue de ces fêtes.

Monsieur Jacques Pelletier, président de la Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches a transmis en copie conforme, une lettre ayant pour objet : Partage équitable du retour de la taxe sur l'essence, adressée respectivement à madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions et à monsieur Michel Audet, ministre des Finances.

Pour faire suite au compte rendu du déroulement des mesures prises par monsieur le maire suite à l'interruption du service du N.M. Grue-Des-Iles, les 23 et 24 avril 2005. la Municipalité demande à la Société des traversiers du Québec, le remboursement intégral des frais encourus en raison de cette interruption. Monsieur le maire mentionne que la Municipalité a joué, dans ce dossier, le rôle d'agent d'information. Monsieur Christian Vinet propose qu'une lettre soit adressée à la Société des traversiers du Québec, mentionnant le manque d'information lors des bries du bateau et du débarcadère, les conseillers appuient unanimement cette proposition.

05-05-03 **Formation pour la récupération de la peinture et des produits domestiques dangereux**

Considérant que la MRC de Montmagny organise une session de formation pour la récupération de la peinture et des produits domestiques dangereux ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Joël Bernier

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que monsieur Michel Gagné suive une session de formation pour la récupération de la peinture et des produits domestiques dangereux.

Que la Municipalité défraie les frais relatifs à cette formation.

Adopté.

Une rencontre d'information et d'échange sur le Projet d'organisation des services cliniques du Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet aura lieu lundi, le 30 mai prochain. Une invitation sera adressée à la population sous forme de lettre circulaire.

Monsieur Clément Lapierre, ingénieur, coordonnateur au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, avise la Municipalité de prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer les analyses d'eau pour le camping municipal, selon les fréquences d'échantillonnage requises.

05-05-04 **Contrat d'entretien d'hiver**

Considérant que le contrat d'entretien d'hiver qui lie présentement la Municipalité au ministère des Transports du Québec se termine ;

Considérant que le Ministère offre de renouveler ledit contrat au montant approximatif de 12 500 \$ pour l'hiver 2005-2006.

Considérant que le montant alloué par le ministère des Transports du Québec n'est pas assez élevé compte tenu de la situation géographique des chemins de l'Aéroport et du Quai, qui sont perpendiculaires au vent ;

Considérant que la Municipalité doit assumer des coûts de transport élevés pour la livraison des abrasifs (sable et sel) requis pour satisfaire les exigences du devis ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues est ouverte à négocier le contrat d'entretien d'hiver avec une hausse du prix initialement offert.

Que le ministère des Transports du Québec considère la particularité de l'Isle-aux-Grues et diminue les normes exigées au devis.

Adopté.

05-05-05 Don pour le 150^e anniversaire du bureau de poste de l'Isle-aux-Grues

Considérant que madame Louise Lavoie, maître de poste, a adressé une demande d'aide financière pour la réalisation d'un album souvenir relatant l'histoire postale de l'Isle-aux-Grues ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Qu'une aide financière sous forme de don, de l'ordre de 150 \$, soit accordée pour la réalisation d'un album souvenir relatant l'histoire postale de l'Isle-aux-Grues.

Adopté.

05-05-06 Renouvellement du contrat entre le Centre d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (C.A.U.C.A) et la Municipalité

Considérant que le contrat qui lie la Municipalité et C.A.U.C.A est à échéance ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues renouvelle le contrat avec le Centre d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches.

Que monsieur Jacques André Roy, maire et madame Hélène Painchaud, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs au renouvellement de ce contrat.

Adopté.

Monsieur Maurice Soulard, courtier en assurance de dommages, nous informe que l'assureur est d'accord pour couvrir les passerelles d'embarquement au quai de l'Isle-aux-Grues et ce, sans surprime, à la condition d'obtenir une copie de l'entente entre la Municipalité et les bateliers utilisateurs, rendant responsables les bateliers de l'utilisation des passerelles.

Suite à une demande de la Municipalité à la Commission de toponymie, cette dernière confirme que l'Ile-au-Reau et l'Ile Madame ne font pas partie de l'archipel de l'Isle-aux-Grues. Ces deux îles sont sur le territoire de la municipalité de Saint-François-de-l'Ile-D'Orléans.

Les états financiers de la MRC de Montmagny sont déposés.

05. Présentation et adoption des comptes

05-05-07 Présentation et adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

Liste des chèques # 6200 à 6231

| | | | |
|--------|--|--|-----------|
| # 6200 | Société canadienne des postes | média poste | 12,35 |
| # 6201 | Ferme Dency SENC | location de tracteur pour les abrasifs | 201,29 |
| # 6202 | Jacques André Roy | remb. d'achat 110,55 et frais 27.87 | 138,42 |
| # 6203 | Épicerie Michel Gagné | fourniture pour l'entretien | 64,20 |
| # 6204 | S.C.A. de L'Ile-aux-Grues | transport pour les analyses d'eau | 31,74 |
| # 6205 | Les Automobiles Chabot Inc. | inspection du camion incendie | 353,88 |
| # 6206 | Réal Roy | entretien et voirie | 1 187,62 |
| # 6207 | Mélanie Dugal, Steeve Rouillard | site Internet | 200,00 |
| # 6208 | Andréanne Guimont | site internet | 60,00 |
| # 6209 | Florent Vézina | déneigement au Centre de la Volière | 1 720,00 |
| # 6210 | Commission scolaire de la Côte-du-Sud | cours de pompiers | 3 229,68 |
| # 6211 | Groupe Ultima Inc. | assurances | 233,00 |
| # 6212 | C.D.C.Q . | classification du camping | 143,78 |
| # 6213 | Air Montmagny | transport rempl. Grue-des-Iles | 4 635,86 |
| # 6214 | Caisse Desjardins de l'Ile-aux-Grues, | tél. et électricité | 3 206,33 |
| # 6215 | Louise Lavoie (Album de l'histoire postale) | | 150,00 |
| # 6216 | Groupe Ultima Inc. | assurances | 12 765,00 |
| # 6217 | Hélène Painchaud | salaire | 286,00 |
| # 6218 | Michel Gagné | salaire | 250,00 |
| # 6219 | Jacques André Roy (remb. de frais à la SAAQ) | | 395,00 |
| # 6220 | Robert Vézina | salaire | 245,00 |
| # 6221 | Hélène Painchaud | salaire | 286,00 |
| # 6222 | Michel Gagné | salaire | 250,00 |
| # 6223 | Robert Vézina | salaire | 245,00 |
| # 6224 | Hélène Painchaud | salaire | 286,00 |
| # 6225 | Chèque reporté au mois prochain | | 0,00 |
| # 6226 | Robert Vézina | | 245,00 |
| # 6227 | Hélène Painchaud | | 286,00 |
| # 6228 | Jacques André Roy | | 341,91 |
| # 6229 | Chèque reporté au mois prochain | | 0,00 |
| # 6230 | Robert Vézina | | 245,00 |
| # 6231 | Société canadienne des postes | média-poste | 16,10 |

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes ci-haut mentionnés au montant de 31 710,16 \$.

Hélène Painchaud

06. Aménagement d'un poste d'accueil pour le camping municipal

05-05-08 Aménagement d'un poste d'accueil pour le camping municipal

Considérant que, lors de la vérification pour la classification du camping municipal, il a été recommandé de doter le camping municipal d'un poste d'accueil afin de renseigner et de diriger les utilisateurs ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Joël Bernier

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues aménage à l'entrée du garage municipal, un poste d'accueil pour le camping municipal avec indication poste d'accueil.

Adopté.

07. Employés municipaux saisonniers

a) préposé à l'entretien et au camping municipal

05-05-09 Embauche d'un préposé à l'entretien et au camping municipal

Considérant que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues a besoin d'une personne pour effectuer divers travaux d'entretien ;

Considérant qu'il est nécessaire qu'un préposé se charge du camping municipal ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que monsieur Robert Vézina soit engagé à titre de préposé à l'entretien et au camping municipal à raison de 35 heures/semaine au taux horaire de 8,20 \$/l'heure.

Adopté.

b) Entretien ménager au Centre de la Volière

05-05-10 Entretien ménager au Centre de la Volière

Considérant que la Municipalité a transmis à la population une offre d'emploi pour l'entretien ménager au Centre de la Volière ;

Considérant qu'en saison touristique, soit du 16 mai au 16 septembre, l'employé(e) devra être disponible quotidiennement (2 heures/jour) pour effectuer l'entretien ménager du Centre de la Volière et ce, hors des heures d'ouverture des expositions (10h00 à 17h00) ;

Considérant qu'en dehors de la saison touristique, l'employé(e) devra effectuer les travaux d'entretien ménager à raison de 2 heures/semaine. En cas d'activités supplémentaires le temps prévu à l'horaire sera ajusté si la situation l'exige ;

Considérant que la Municipalité offre un salaire de 8,20\$/l'heure et qu'elle fournit le matériel nécessaire à l'entretien ;

Considérant que la Municipalité n'a reçu qu'une seule candidature ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues engage madame Denise Vézina pour effectuer l'entretien ménager du Centre de la Volière aux conditions ci-haut mentionnées et ce, au taux horaire de 8,20 \$/l'heure.

Adopté.

c) Nomination d'un préposé webmestre pour le site Internet

05-05-11 **Mise à jour du site Internet de l'archipel de l'Isle-aux-Grues**

Considérant que la Municipalité a transmis à la population une offre d'emploi pour la mise à jour du Portail de l'Archipel de l'Isle-aux-Grues ;

Considérant que la Municipalité a des obligations liées à l'emploi :

- Tenir à jour le site Internet portail de l'archipel de l'Isle-aux-Grues
- Suivre les différentes activités avec reportages et photos numériques
- S'assurer que les nouvelles sont toujours d'actualité
- Obtenir les autorisations nécessaires avant publication
- La possession d'un ordinateur Pentium à la maison ainsi qu'une bonne qualité du français seraient des atouts majeurs.

Considérant que la Municipalité s'engage à :

- Verser un salaire de 10\$ l'heure avec un maximum de 10 heures par semaine.
- Fournir la formation nécessaire afin d'acquérir la maîtrise nécessaire au poste de webmestre.
- Fournir une personne ressource pour valider la qualité du français.

Considérant que la Municipalité a reçu trois candidatures ;

Considérant que les membres du Conseil ont rencontré deux des trois candidats puisqu'une candidate a retiré sa candidature ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues engage monsieur Patrice Painchaud, à titre de webmestre, pour effectuer la mise à jour du Portail de l'archipel de l'Isle-aux-Grues aux conditions ci-haut mentionnées et ce, au taux horaire de 10 \$/l'heure pour un maximum de 10 heures/semaine.

Adopté.

d) Embauche d'un chauffeur/guide pour le train balade

05-05-12 Chauffeur/guide pour le train balade pour la saison touristique 2005

Considérant que les membres du Conseil ont tenu une rencontre avec monsieur Gilles Roy afin de discuter de son engagement comme chauffeur/guide pour le train balade ;

Considérant que monsieur Roy se charge également de la vérification mécanique et de l'entretien général du train balade ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues engage, pour la saison touristique 2005 monsieur Gilles Roy à titre de chauffeur/guide pour le train balade, au taux horaire de 15,38 \$/l'heure ;

Que monsieur Gilles Roy soit disponible sept/jours/semaine et ce, pour la durée de la saison touristique ;

Que monsieur Gilles Roy soit responsable de la vérification mécanique et de l'entretien général du train balade au taux horaire de 15,38 \$/l'heure.

Que monsieur Gilles Roy demande l'autorisation au Conseil municipal avant d'effectuer toute réparation majeure sur le train balade.

Adopté.

08. Renouvellement du contrat pour la cueillette des matières résiduelles et des matières recyclables

05-05-13 Renouvellement du contrat pour la cueillette des matières résiduelles (ordures ménagères), des matières recyclables, des vidanges lourdes, des contenants de peinture et des produits domestiques dangereux

Considérant que le contrat qui lie la Municipalité à monsieur Michel Gagné pour la cueillette des matières résiduelles (ordures ménagères), des matières recyclables, des vidanges lourdes, des contenants de peinture et des produits domestiques dangereux est à échéance ;

Considérant que les membres du Conseil ont rencontré monsieur Michel Gagné afin de discuter du renouvellement dudit contrat ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accepte de renouveler le contrat pour la cueillette des matières résiduelles (ordures ménagères), des matières recyclables, des vidanges lourdes et des contenants de peinture et des produits dangereux aux conditions suivantes :

Monsieur Michel Gagné s'engage à :

- Effectuer la cueillette des matières résiduelles (ordures ménagères) et des matières recyclables selon l'horaire fourni par la Municipalité aux citoyens
- Se charger de faire transporter les conteneurs pour les matières recyclables au dépôt prévu à cette fin
- Ramasser les ordures lourdes deux (2) fois par année et se charger d'acheminer ces cueillettes spéciales au dépôt prescrit à cette fin
- Superviser à un endroit déterminé par la Municipalité, l'arrivée des contenants de peinture et des produits domestiques dangereux et ce, deux (2) fois par année
- Se charger d'acheminer cette cueillette spéciale vers le dépôt prescrit à cette fin
- Voir à l'entretien général du site (enfouissement, sécurité, etc.)
- S'assurer que seul le préposé a accès au site et que la barrière soit toujours verrouillée
- À l'intersection du Chemin du Quai et du chemin du Rivage, installer deux (2) boîtes (matières résiduelles et recyclables) avec cadenas (les clés seront remises aux propriétaires du Chemin du Rivage)
- À l'intersection du Chemin du Roi et du chemin du Quai, installer deux (2) boîtes (matières résiduelles et recyclables) de manière à ce qu'elles soient utilisables toute l'année
- Vider les poubelles et remettre des sacs fournis par la Municipalité
- Posséder une assurance responsabilité civile et en fournir obligatoirement la preuve à la Municipalité.

La Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues s'engage à :

- Payer un salaire de 260 \$/semaine pour la cueillette des matières résiduelles (ordures ménagères) et des matières recyclables selon l'horaire fourni par la Municipalité aux citoyens
- Payer un surplus de 225 \$ deux fois l'an pour la cueillette des vidanges lourdes
- Payer un taux horaire de 15 \$/l'heure afin de superviser, à un endroit déterminé par la Municipalité, l'arrivée des contenants de peinture et des produits domestiques dangereux et ce, deux (2) fois par année
- Fournir des T4A à la fin de l'année.

Ce contrat est en vigueur du 15 mai 2005 au 31 décembre 2005.

Que ce contrat soit rédigé au nom de monsieur Michel Gagné et que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à ce contrat.

Adopté.

09. Autorisation de paiement pour les frais d'immatriculation du tracteur pour le train balade

05-05-14 Autorisation pour défrayer les frais d'immatriculation à la SAAQ

Considérant que des frais d'immatriculation seront nécessaires pour le tracteur qui remorque le train balade ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à défrayer les frais relatifs à l'immatriculation du tracteur qui remorque le train balade.

Adopté.

10. Renouvellement de la police d'assurance de la Municipalité

05-05-15 Renouvellement de la police d'assurance de la Municipalité

Considérant que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues doit renouveler sa police d'assurance responsabilité et générale ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que pour l'année 2005, le contrat d'assurances responsabilité et générale de la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues soit confié à la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 12 765 \$.

Que monsieur le maire et/ou la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs au renouvellement de la police d'assurance.

Adopté.

11. Plate-forme d'observation

Monsieur le maire mentionne que, suite à une tournée des différents sites ciblés pour la plate-forme d'observation, l'emplacement qui convient le mieux pour ce genre d'infrastructure, se situe sur le chemin de la Volière, au-haut de la côte du côté ouest du chemin. Monsieur le maire demande à monsieur Michel Rousseau de fournir les plans le plus tôt possible et ce, pour une demande de permis. Monsieur le maire remet à monsieur Rousseau des documents relatifs au Pacte rural.

12. Formation du Comité des Fêtes du 175^{ième}

Le Comité organisateur qui oeuvrera sous le nom de 175^{ième} Isle-aux-Grues est composé de :

- Mme Lisette V. Painchaud, président

- M. Roland Gagné, vice-président
- Mme Nancy Guichard
- Mme Denise Vézina
- Mme Suzanne Blain
- Mme Lucette Sigouin
- M. Frédéric Poulin
- M. Patrice Painchaud
- M. Gaston Robin

13. Tarification pour le camping municipal

05-05-16 Tarifs pour la location d'emplacements au camping municipal

Considérant que la Municipalité a des demandes pour de la location mensuelle et saisonnière, pour des emplacements de camping municipal ;

Considérant que la présente résolution remplace et abroge la résolution portant le numéro 02-12-10 ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que le coût de location pour un emplacement sur le camping municipal soit défini comme suit :

- Saison : 850 \$
- Mois 225 \$
- Semaine 75 \$
- Jour 15 \$

Adopté.

14. Contrat de location pour la salle communautaire

05-05-17 Location du rez-de-chaussée de la salle communautaire

Considérant que madame Marie-France Bernier et monsieur Gaston Robin sont maintenant détenteurs d'un permis pour vente de boissons alcoolisées avec repas ;

Considérant que la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 04-06-13 ;

Considérant que madame Marie-France Bernier et monsieur Gaston Robin sont disposés à signer un contrat de location pour le rez-de-chaussée de la salle communautaire pour un service de traiteur avec permis de boisson au coût de 425 \$/mois, l'électricité en sus.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues loue à madame Marie-France Bernier et monsieur Gaston Robin le rez-de-chaussée de la salle communautaire pour un service de traiteur avec permis de boisson ;

Que le coût de location soit établi à 425 \$/mois, électricité et déneigement non-inclus et ce, pour une période d'un an ;

Que monsieur Jacques-André Roy, maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de location.

Adopté.

15. Activités du maire

Monsieur le maire dresse un bref compte rendu des différentes activités auxquelles il a participé :

- Conseil des maires de la MRC de Montmagny
- Caucus avec le Conseil municipal, les 18 et 25 avril
- Conférence de presse avec monsieur Norbert Morin

16. Varia

a) Avis de motion pour Pointe-aux-Pins

Monsieur le maire demande de passer un deuxième avis de motion pour que le règlement de zonage soit modifié pour le secteur visé par le lot 131, connu sous le nom de Pointe-aux-Pins, afin de limiter le développement à des activités récréo-touristiques. Monsieur le maire indique que des vérifications ont été effectuées auprès de la MRC de Montmagny et du conseiller juridique de la Municipalité. Suite à ces informations, les membres du Conseil, afin de prendre une décision éclairée, demandent qu'une rencontre soit prévue avec Me Daniel Bouchard, avocat et monsieur Daniel Racine, coordonnateur en aménagement et directeur général de la MRC de Montmagny par intérim.

b) Tracteur à gazon

Monsieur le maire demande si le tracteur à gazon va être livré prochainement, monsieur Michel Rousseau indique que le tracteur est prêt à être livré.

c) Travaux routiers effectués par le ministère des Transports du Québec

Lors d'une conférence de presse tenue le 2 mai 2005, le ministère des Transports du Québec a annoncé un engagement de 80 000 \$ pour des travaux d'asphaltage sur le chemin du Quai.

d) Résolution pour un transport d'appoint

05-05-18 Demande de transport aérien d'appoint

Considérant que le traversier est opérationnel au gré des marées et que cette situation occasionne des inconvénients à toute la population ;

Considérant que ce service répondrait aux attentes de la population et favoriserait la période touristique qui génère des retombées économiques importantes pour notre milieu insulaire;

Considérant qu'un transport aérien d'appoint serait un compromis lorsque l'horaire du bateau (ex. des traversées seulement en avant-midi ou en après-midi) ne concorde pas soit, une semaine sur deux ;

Considérant que pour la saison 2005, trente-sept (37) jours, du 21 mai au 31 août, ont été ciblés à l'horaire du traversier pour accommoder la population ;

Considérant que pour 2005, le transport aérien d'appoint pourrait devenir un projet pilote ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues demande au ministère des Transports du Québec d'instaurer, pour la saison 2005, un transport aérien d'appoint sur une période de trente-sept (37) jours soit du 21 mai au 31 août.

QU'une demande soit adressée à monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet, afin que le transport aérien d'appoint puisse voir le jour dans le cadre d'un projet pilote.

Adopté.

e) Tracteur pour le train balade

Monsieur le maire annonce que le tracteur pour le train balade, commandité par Bossé & Frère Inc., sera disponible à partir du 10 mai 2005.

f) Location d'un local pour des jeunes étudiants

Madame Nancy Guichard indique qu'elle a reçu une demande pour la location d'un local pour quinze (15) étudiants et cinq (5) professeurs, pour une activité de fin d'année scolaire. Madame Guichard demande quel local ce groupe peut utiliser compte tenu des expositions qui seront installées à ce moment. Monsieur Michel Rousseau propose d'utiliser la salle de visionnement qui sera disponible en dehors des heures d'ouverture ; Cette proposition est acceptée.

g) Expositions au Centre de la Volière

Monsieur Michel Rousseau mentionne que le montage des différentes expositions se fera dans les prochains jours.

Suite à une demande de monsieur le maire, monsieur Rousseau propose des modifications pour l'entente sur la répartition des sommes perçues sur la vente des billets *passport* et *hors passport*. Les membres du Conseil adoptent ce qui suit :

05-05-19 **Modification à l'entente sur la répartition des sommes perçues et la constitution d'une réserve de sûreté pour les intervenants impliqués dans le *Passport***

Considérant que la présente résolution abroge et remplace la résolution portant le numéro 04-05-18 ;

Considérant que la Municipalité reçoit les sommes perçues pour la vente des billets et les redistribue aux organismes impliqués dans l'entente ;

Considérant qu'un prix de 7 \$ par adulte et de 3,50 \$ pour les enfants de 6 à 12 ans est fixé pour la visite combinée des expositions du Centre de la Volière, de l'Église et du musée le Grenier de l'Isle ;

Considérant que les établissements hôteliers et les gîtes seront détenteurs de billets *Passeport* et par conséquent pourront l'offrir à leur clientèle à un moindre coût soit : 6 \$ pour un adulte et 2,50 \$ pour un enfant ;

Considérant que des billets individuels hors passeport seront disponibles au coût de 6 \$ par adulte et 3 \$ pour les enfants pour les expositions du Centre de la Volière et de 3 \$ par adulte et 1,50 pour les enfants de 6 à 12 ans pour une visite du Grenier de l'Ile ;

Considérant que dans cette entente la Municipalité s'engage à défrayer le coût pour la confection et l'impression des billets ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que les montants perçus pour la vente des billets *passeport* et *hors passeport* soient répartis comme suit :

Pour la vente du billet *Passeport* :

| | |
|-----------------------|------|
| Adulte à 7,00 \$ | |
| - le Grenier de l'Ile | 2,25 |
| - L'Église | 0,25 |
| - La C.D.T.I.A.G | 2,25 |
| - La Municipalité | 2,25 |
| Enfant à 3, 50 \$ | |
| - le Grenier de l'Ile | 1,00 |
| - La C.D.T.I.A.G | 1,00 |
| - La Municipalité | 1,50 |

Pour la vente du billet *Passeport* dans les établissements hôteliers et les gîtes:

| | |
|-----------------------|------|
| Adulte à 6,00 \$ | |
| - le Grenier de l'Ile | 2,00 |
| - La C.D.T.I.A.G | 2,00 |
| - La Municipalité | 2,00 |
| Enfant à 2, 50 \$ | |
| - le Grenier de l'Ile | 0,50 |
| - La C.D.T.I.A.G | 1,00 |
| - La Municipalité | 1,00 |

Pour la vente du billet *hors passeport* :

| | |
|--|------|
| Adulte à 6,00 \$ au Centre de la Volière | |
| - La réserve | 1,00 |
| - L'Église | 0,25 |
| - La C.D.T.I.A.G | 1,75 |
| - La Municipalité | 3,00 |
| Enfant à 3,00 \$ au Centre de la Volière | |
| - La réserve | 0,50 |
| - La C.D.T.I.A.G | 1,00 |
| - La Municipalité | 1,50 |

| | |
|--------------------------------------|------|
| Adulte à 3,00 \$ au Grenier de l'Ile | |
| - La réserve | 1,00 |
| - L'Église | 0,25 |
| - Le Grenier de l'Ile | 1,75 |
| Enfant à 1,50 \$ au Grenier de l'Ile | |
| - La réserve | 0,50 |
| - le Grenier de l'Ile | 1,00 |

Que la Municipalité défraie la facture pour la confection et l'impression des billets.

Que monsieur Jacques André Roy, maire et/ou madame Hélène Painchaud secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette entente.

Adopté.

17. Période de questions

18. Levée de la séance

05-05-20 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du conseil soit levée à 23h30, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de séance spéciale du Conseil, tenue le 31 mai 2005, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence de conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Gaston Bernier, Joël Bernier, Denis Boulanger et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Monsieur Michel Rousseau est absent.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

Un avis de convocation a été remis aux membres du Conseil municipal, le 26 mai 2005. À cette même date, un avis public a également été affiché aux endroits désignés par le Conseil.

Cette séance a pour but de traiter les sujets suivants :

1. Déneigement
2. Vidanges
3. Plate-forme d'observation

Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

Monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation.

1. Déneigement

Monsieur le maire mentionne que lors de la dernière séance ordinaire du Conseil et suite à une lettre du ministère des Transports du Québec concernant le renouvellement du contrat d'entretien d'hiver qui se termine, le Conseil municipal a adopté une résolution portant le numéro 05-05-04 indiquant que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues est ouverte à négocier le contrat d'entretien d'hiver avec une hausse du prix initialement offert et que le ministère des Transports du Québec considère la particularité de l'Isle-aux-Grues et diminue les normes exigées au devis. La Municipalité, dans une lettre en date du 4 mai 2005, demandait également que le délai du Ministère soit reporté au 7 juin prochain.

Pour faire suite à cette correspondance, monsieur le maire mentionne qu'il a demandé à monsieur Richard Douville, chef de service pour le ministère des Transports du Québec, de transmettre les normes concernant les contrats de déneigement, catégorie III.

Suite à ces informations, monsieur le maire donne son orientation dans ce dossier, à savoir que la Municipalité ne devrait pas signer de contrat en bas des normes exigées par le Ministère. Suite à une discussion, une copie du document est remise au sous-contractant pour que ce dernier détermine un coût d'opération qui sera transmis au ministère des Transports du Québec afin de rendre une décision dans ce dossier.

Monsieur le maire demande aux conseillers s'ils reconduisent le contrat numéro 2004-01 qui a pour objet le déneigement du chemin de la Haute-Ville, du chemin de la Basse-Ville, du chemin du Roi et du chemin de la Volière sur

une longueur de 4,27 km. Les membres du Conseil décident unanimement de reconduire le contrat.

2. Vidanges

Monsieur le maire indique que lors de la dernière séance ordinaire du Conseil, une résolution portant le numéro 05-05-13, concernant le renouvellement du contrat pour la cueillette des matières résiduelles et recyclables, la Municipalité avait pour exigences de «Posséder une assurance responsabilité civile et en fournir obligatoirement la preuve à la Municipalité». Monsieur le maire mentionne que monsieur Michel Gagné considère que le coût d'une telle assurance est trop élevé et que par conséquent, il demande à la Municipalité d'en absorber les frais. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent que la Municipalité n'a pas à défrayer le coût d'une assurance personnelle et adopte ce qui suit :

05-05-21 Renouvellement du contrat pour la cueillette des matières résiduelles (ordures ménagères), des matières recyclables, des vidanges lourdes, des contenants de peinture et des produits domestiques dangereux

Considérant que la présente résolution abroge et remplace la résolution portant le numéro 05-05-13

Considérant que le contrat qui lie la Municipalité à monsieur Michel Gagné pour la cueillette des matières résiduelles (ordures ménagères), des matières recyclables, des vidanges lourdes, des contenants de peinture et des produits domestiques dangereux est à échéance ;

Considérant que les membres du Conseil ont rencontré monsieur Michel Gagné afin de discuter du renouvellement dudit contrat ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accepte de renouveler le contrat pour la cueillette des matières résiduelles (ordures ménagères), des matières recyclables, des vidanges lourdes et des contenants de peinture et des produits dangereux aux conditions suivantes :

Monsieur Michel Gagné s'engage à :

- Effectuer la cueillette des matières résiduelles (ordures ménagères) et des matières recyclables selon l'horaire fourni par la Municipalité aux citoyens
- Se charger de faire transporter les conteneurs pour les matières recyclables au dépôt prévu à cette fin
- Ramasser les ordures lourdes deux (2) fois par année et se charger d'acheminer ces cueillettes spéciales au dépôt prescrit à cette fin
- Superviser à un endroit déterminé par la Municipalité, l'arrivée des contenants de peinture et des produits domestiques dangereux et ce, deux (2) fois par année
- Se charger d'acheminer cette cueillette spéciale vers le dépôt prescrit à cette fin
- Voir à l'entretien général du site (enfouissement, sécurité, etc.).
- S'assurer que seul le préposé a accès au site et que la barrière soit toujours verrouillée

- À l'intersection du Chemin du Quai et du chemin du Rivage, installer deux (2) boîtes (matières résiduelles et recyclables) avec cadenas (les clés seront remises aux propriétaires du Chemin du Rivage)
- À l'intersection du Chemin du Roi et du chemin du Quai, installer deux (2) boîtes (matières résiduelles et recyclables) de manière à ce qu'elles soient utilisables toute l'année
- Vider les poubelles et remettre des sacs fournis par la Municipalité
- Posséder une assurance responsabilité civile et en fournir obligatoirement la preuve à la Municipalité

La Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues s'engage à :

- Payer un salaire de 263,85 \$/semaine pour la cueillette des matières résiduelles (ordures ménagères) et des matières recyclables selon l'horaire fourni par la Municipalité aux citoyens
- Payer un surplus de 225 \$ deux fois l'an pour la cueillette des vidanges lourdes
- Payer un taux horaire de 15 \$/l'heure afin de superviser, à un endroit déterminé par la Municipalité, l'arrivée des contenants de peinture et des produits domestiques dangereux et ce, deux (2) fois par année
- Fournir des T4A à la fin de l'année

Ce contrat est en vigueur du 15 mai 2005 au 31 décembre 2005.

Que ce contrat soit rédigé au nom de monsieur Michel Gagné et que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à ce contrat.

Adopté.

3. Plate-forme d'observation

Monsieur le maire indique que le coût de la plate-forme d'observation est financé par une contribution financière de 5 000 \$ d'Hydro-Québec et de 5 000 \$ provenant du Pacte rural. Suite à une discussion, les conseillers concluent de ce qui suit :

05-05-22 Construction de la plate-forme d'observation

Considérant que la Municipalité, dans son projet de parc récréo-touristique, avait prévu la construction d'une plate-forme d'observation ;

Considérant que ce projet bénéficie d'une contribution financière de 5 000 \$ d'Hydro-Québec et de 5 000 \$ provenant du Pacte rural ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues engage monsieur Martin Simoneau pour la mise-en œuvre et la construction de la plate-forme d'observation.

Que la Municipalité défraie, si monsieur Martin Simoneau le juge nécessaire, le coût d'un aide pour la construction de ladite plate-forme.

Adopté.

4. Levée de la séance

05-05-23 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du conseil soit levée à 21h35, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén.

